

REGLEMENT DU 12^e FIFALE du 18 au 21 décembre 2018

Article 1 - Le FIFALE, Festival International du Film Animalier et de L'Environnement est ouvert à tous les producteurs et réalisateurs de cinéma et de télévision, professionnels ou amateurs.

Article 2 - Objectif

Le FIFALE a pour objectif d'encourager la production cinématographique au Maroc sur le thème de l'animal et de l'environnement.

Ce Festival a pour but de présenter les meilleures productions mondiales au public. Son objectif est de développer un programme pédagogique pour les écoles, et grâce aux projections scolaires, susciter une prise de conscience en matière de protection de la nature, faune et flore, et améliorer la qualité et le respect de l'environnement.

Le FIFALE favorise les échanges culturels, scientifiques et artistiques entre tous ceux qui sont mobilisés pour la sauvegarde de leur planète.

Article 3 – Conditions de participation

Les films présentés au FIFALE doivent avoir pour thème l'animal ou l'environnement.

Les films en compétition, court, moyen ou long métrage ne doivent pas dépasser 3 ans d'existence.

Tout concurrent peut présenter une ou plusieurs réalisations.

Les réalisateurs primés s'engagent à mentionner le prix obtenu dans le générique ou sur tous supports relatifs au film.

Le Comité d'Organisation du Festival se réserve le droit de choisir dans chaque oeuvre un extrait de deux à trois minutes au maximum et de le projeter dans le cadre d'émissions de télévision pour assurer la promotion des films présentés au Festival.

Article 4 - Règles de participation

Aucun droit de participation n'est exigé.

Après avoir accompli l'inscription en ligne sur le site www.fifale.com, les candidats à la compétition devront faire parvenir leur film accompagné impérativement des documents suivants :

* Le Règlement du Festival fourni par le Comité d'organisation du Festival dûment signé.

* Affiche et photographies du film libre de tous droits.

Ces documents seront utilisés dans le catalogue officiel du Festival, pour des communiqués de presse ou promotion auprès des médias

Article 5 - Délais d'inscription :

Date limite d'inscription : le 31 octobre 2018

Inscription en ligne sur le site www.fifale.com

Article 6 - Responsabilité

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par le Festival lors d'actions de promotion non lucratives. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, mais sans donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à rétribution sous quelques formes que ce soit. En aucun cas, une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par les organisateurs. Toute personne intéressée par l'achat d'une œuvre sera mise en rapport avec la production.

Le Comité d'Organisation , conformément aux règles établies en matière de copyright, considère que les oeuvres présentées au Festival sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Du fait même de leur participation au Festival, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants droit. Le Comité d'Organisation du Festival ne pourra être en aucune manière tenu pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 7 - Jury, projection des films.

Un comité de présélection désigné par le Comité d'Organisation décidera de l'admission des films au concours. Les films sélectionnés seront présentés et soumis au vote d'un jury international pour l'établissement du Palmarès du Festival International du Film Animalier et de L'Environnement. Les décisions du Jury sont sans appel.

Le fonctionnement du jury et la projection des films auront lieu dans l'ordre et selon les critères librement établis par le Jury lui-même et le Comité d'Organisation du Festival.

Les décisions de la direction du FIFALE sont sans appel.

Le Comité d'Organisation du Festival peut accepter ou inviter, hors compétition, des films ou réalisations cinématographiques de grand intérêt, pourvu qu'ils se rapportent aux thèmes du Festival, indépendamment de leur année de production.

Article 8 - Prix

Le jury déterminera les lauréats des prix suivants :

La Cigogne d'Or, La Cigogne d'Argent, et la Cigogne de Bronze.

Une Cigogne « Prix Spécial » pour le meilleur film marocain.

D'autres prix ou mentions spéciales peuvent être attribués pour des oeuvres d'un intérêt particulier.

Le Jury International sans appel, pourra s'abstenir d'attribuer un ou plusieurs prix officiels.

Tous les films admis à concourir recevront un diplôme de participation.

Article 9 - Application du règlement

L'inscription des films au Festival International du Film Animalier et de L'Environnement implique l'acceptation de toutes les normes et conditions contenues dans le présent règlement.

Le Comité d'Organisation du Festival est habilité à introduire de nouvelles clauses, à amender ou supprimer certaines clauses.

En cas de conflit sur le présent règlement, les modalités du texte en français feront foi.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement de la 12ème édition du Festival International du Film Animalier et de l'Environnement

Nom :

Prénom:

Titre du Film :

Date :

Signature :

F I F A L E 2 0 1 8

Festival International du Film Animalier et de l'Environnement
RABAT - MAROC

Bulletin d'inscription - Entry form

Titre Original Original Title	Pays d'origine Country of origin
	Année de Production Year of production
Producteur / Producer	Adresse / Address
	Tél : Fax : E-mail :
Réalisateur / Director	Adresse / Address
	Tél : Fax : E-mail :
Inscrit par / Entered by	Adresse / Address
	Tél : Fax : E-mail :
CV du réalisateur / Director's profile	
<p>Festival International du Film Animalier et de l'Environnement Directrice du Festival : Danny SARAZIN www.fifale.com</p>	

Film

Durée / Running time :

Langue / Language :

Catégorie / Category

Professionnel

Amateur

Première œuvre / 1st film

Oui / Yes

Non / No

Résumé du film / Film summary

Ce film a-t'il déjà été présenté dans d'autres festivals ? Lesquels ? A-t'il été primé ?
Has this entry appeared and won awards in other film festivals ?

Commentaires
Comments

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du règlement du festival
Entry means full compliance with festival regulations

Nom / Name

Date

Signature